

Conditions Générales Tarifaires

Communication Digitale Offre Visibilité – Offre One

Les présentes Conditions Générales Tarifaires (ci-après « Conditions Tarifaires ») s'appliquent à toute commande de Communication Digitale (Offre Visibilité et Offre One) exécutée par le Support, ses préposés ou ses commettants, sur le territoire français, à compter 15 juillet 2019. Le Support se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Tarifaires. Elles ne s'appliquent pas aux commandes des autres activités (Communication Digitale Offre Performance, Communication Permanente, Communication Temporaire, Opérations Événementielles, Studio Création, Offre Connect, Google Adwords).

1 - DEFINITIONS

Annonceur : désigne toute personne physique ou morale souhaitant promouvoir son ou ses activité(s), sa ou ses marque(s), son ou ses enseigne(s), ses produits, biens ou services, au moyen d'une campagne publicitaire.

CA Brut Espace : désigne le prix appliqué avant toute majoration, remise, rabais ou ristourne, hors taxes et frais techniques.

CA Net Espace : désigne le prix appliqué après remise, rabais ou ristourne, hors taxes et frais techniques.

Centres : désignent les galeries commerciales dans lesquelles sont diffusés les Messages Publicitaires.

Client : désigne indifféremment l'Annonceur ou son Mandataire. **Commande** : désigne le bon de commande de Communication Digitale signé par le Client et Clear Channel France.

Majoration : désigne l'augmentation qui peut être appliquée sur le CA Brut Espace conformément aux présentes Conditions Tarifaires.

Mandataire : désigne toute personne physique ou morale réalisant des opérations d'achat d'espace publicitaire au nom et pour le compte de l'Annonceur conformément à l'article 20 de la loi du 29 janvier 1993, et ayant fourni au Support une attestation de mandat.

Message Publicitaire : désigne tout message inséré sur un support digital en vue de promouvoir directement ou indirectement l'activité, le produit, le bien ou le service de l'Annonceur.

Remise : désigne la réduction qui peut être appliquée sur le CA Brut Espace conformément aux présentes Conditions Tarifaires.

Support : désigne la Société Clear Channel France et/ou ses filiales, étant entendu qu'une filiale de Clear Channel France est une société dans laquelle Clear Channel France détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote.

Tarif Espace : désigne le prix espace des réseaux applicables à la date de signature de l'Ordre d'affichage. Ils s'entendent hors TVA et sont à la disposition des Clients sur demande.

2- PRINCIPES

Les Tarifs Espace indiqués sont hors TVA, contribution à la Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures (TLPE), et frais techniques.

Sur ces Tarifs Espace sont appliquées des Remises et/ou des Majorations telles que décrites ci-après.

Chaque Remise est appliquée sur le CA Brut Espace de la Commande, à l'exception de la Remise de Cumul des Mandats telle que prévue à l'article 6 des présentes Conditions Tarifaires, appliquée sur le CA Brut Espace de la Commande augmenté de l'éventuelle Majoration, et diminué des autres remises décrites ci-après.

3 - REMISE DE VOLUME ANNONCEUR

Le taux de la Remise de Volume Annonceur appliquée sur la Commande est fonction du CA Net Espace Cumulé ou le nombre de prises de paroles similaires conformément au tableau ci-dessous.

CA Net Espace Cumulé	Taux remise appliquée à la Commande
100 000 - 199 999 € ou 2 ^{ème} prise de parole similaire	1%
200 000 - 299 999 € ou 3 ^{ème} prise de parole similaire	2%
300 000 - 499 999 € ou 4 ^{ème} prise de parole similaire	3%
500 000 - 699 999 € ou 5 ^{ème} prise de parole similaire	4%
700 000 - 999 999 € ou 6 ^{ème} prise de parole similaire	6%
Plus de 1 M€ ou 7 ^{ème} prise de parole similaire et au-delà	8%

Le taux appliqué sera le taux le plus élevé des deux taux calculé selon le CA Net Espace Cumulé et du nombre de prise de parole similaires (cf. exemple ci-dessous).

En l'absence d'engagement annuel de l'Annonceur :

- le CA Net Espace Cumulé est égal au CA Net Espace des Commandes réalisées depuis début de l'année et non résiliées ;
- le nombre de prises de parole similaires correspond au nombre de commandes dont le montant est au moins égal la moitié de celui de la commande en cours de blocage, réalisées depuis le début d'année en cours, non résiliées et non consécutives (période de non-diffusion d'au moins 3 semaines entre chaque commande).

Exemple :

Pour une commande en cours de blocage d'un montant de 20.000 euros, et trois commandes réalisées depuis le début d'année avec ce même Annonceur avec les montants suivants :

- commande 1 d'un montant de 12.000 euros.
- commande 2 d'un montant de 8.000 euros.
- commande 3 d'un montant de 5.000 euros.

La commande en cours de blocage est donc la 2^{ème} prise de parole similaire depuis le début de l'année (la première étant la commande 1, qui est la seule dont le montant est au moins égal

Conditions Générales Tarifaires

Communication Digitale Offre Visibilité – Offre One

à la moitié de la commande en cours de blocage).
Par conséquent et conformément au tableau ci-dessus le taux de remise sera de 1% sur la commande en cours de blocage.

En cas d'engagement annuel de l'Annonceur :

- le CA Net Espace Cumulé est le CA Net Espace total de l'engagement ;
- le nombre de prises de paroles similaires est le nombre de commandes dont le montant est au moins égal à la moitié de la commande avec le montant net le plus élevé. Etant précisé que les commandes antérieures à celle de l'engagement annuel ne sont pas prises en compte.

Exemple :

L'annonceur a pris au cours du mois de janvier, un engagement annuel d'un montant de 290.000 euros, comme suit :

- commande 1 d'un montant de 60.000 euros à exécuter au mois de mai 2019
- commande 2 d'un montant de 70.000 euros à exécuter au mois de juillet 2019
- commande 3 d'un montant de 50.000 euros à exécuter au mois d'août 2019
- commande 4 d'un montant de 110.000 euros à exécuter au mois de novembre 2019

Le nombre de prise de paroles considéré sera alors égal à 3 (soit le nombre de prise de parole dont le montant est au moins égal à la moitié de 110.000 euros). Le taux de remise sera donc de 2%.

4 - REMISE DE COMBINAISON D'UNIVERS

Combinaison d'Univers	Taux
MU + Digital	3%

La Remise de Combinaison d'Univers, dont le taux est défini dans le tableau ci-dessus, s'applique à l'occasion d'une Commande de Communication Digitale associée à une Commande de Communication Temporaire portant sur un ou des réseau(x) Mobilier Urbain pour une campagne d'affichage sur la même semaine. La Commande la moins importante doit représenter un minimum de 20% du CA Brut Espace des deux commandes.

5 - REMISE ENSEIGNE DU CENTRE

L'Annonceur souhaitant promouvoir une enseigne existante dans le(s) Centres exploités par Clear Channel France, bénéficie d'une Remise Enseigne du Centre de 5%.

6 - REMISE DE CUMUL DES MANDATS

La Remise de Cumul de Mandats, dont le taux est défini dans le tableau du présent article, s'applique sur la Commande effectuée par un Mandataire disposant d'un minimum de deux mandats.

Pour un même Annonceur, chaque marque ou chaque produit représente un mandat.

CA Net Espace cumulé	Taux remise
500 000 - 999 999 €	0,5%
1 000 000 - 2 000 000 €	1,0%
2 000 000 - 2 999 999 €	2,0%
3 000 000 - 3 999 999 €	3,0%
4 000 000 – 4 499 999 €	3,5%
Plus de 4 500 000 €	4,0%